

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/02/2013

Réception par le Prefet : 18/02/2013

Publication : 22/02/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-2-4-2

Séance du vendredi 15 février 2013

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES PROJET D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR UN COLLÈGE

Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-4-3 du Conseil Général du 6 décembre 2012 fixant le budget départemental consacré notamment à la politique insertion jeunes pour l'année 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires une subvention d'un montant total de 800 € pour le projet présenté par un collège, soit :
 - 800 € au collège Emile ZOLA de KINGERSHEIM,
- ❖ Autorise le versement de cette subvention au bénéficiaire,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 800 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

Service Insertion et Développement Local

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 FÉVRIER 2013

**Fonds d'intervention Préven. des Violences Scolaires
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FVS04351	COLLEGE KINGERSHEIM - EMILE ZOLA lutte contre le harcèlement et la communication violente	800,00
Total		800,00